

## **FICHE AÉRATION**

### **Principes généraux :**

- prévoir un air sain en quantité suffisante (introduction d'air neuf, évacuation d'air pollué)
- un minimum de 30 m<sup>3</sup> d'air par heure et par travailleur présent
- à augmenter si nécessaire, par exemple en cas de travail physique plus lourd
- de façon naturelle ou au moyen d'une installation d'aération

### **Les exigences pour l'installation d'aération :**

- disperser uniquement de l'air sain
- ne pas provoquer des fluctuations de température, ni des courants d'air
- ne pas provoquer du bruit ou des vibrations
- donner une humidité relative de l'air appropriée
- elle est entretenue et assainie
- un système de contrôle doit signaler toute panne
- un contrôle régulier par une personne compétente est réalisé

### **Des systèmes de ventilation et d'aspiration spécifiques :**

- d'autres arrêtés pris en exécution de la loi, concernant des risques spécifiques (par exemple contaminants chimiques), peuvent exiger des installations spécifiques

### **Plus d'info :**

- Le guide "Ambiances thermiques" de la série stratégie SOBANE